



Adapei 69

MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

Cap sur 2028 !

PROJET ASSOCIATIF 2023-2028



SOMMAIRE

LA DÉMARCHE

PAGE 2

UNE HISTOIRE DE SOLIDARITÉ DURABLE

PAGE 3

UNE VISION, 5 VALEURS

PAGE 5

ORIENTATION 1

Une association où chaque personne est citoyenne et actrice de sa vie

PAGE 7

ORIENTATION 2

Une association familiale, militante, engagée, actrice de son territoire

PAGE 9

ORIENTATION 3

Une association innovante, flexible, experte, capable de s'adapter

PAGE 11

NOS SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS

PAGE 13





LA DÉMARCHE

Ce Projet associatif fixe le cap de l'Adapei 69 à horizon 2028.

Pour construire ensemble les orientations stratégiques de l'Association sur la période 2023-2028, la démarche de réflexion a été coopérative et collective (enquêtes de satisfaction, ateliers participatifs, séminaire avec les professionnels et administrateurs, boîte à idées en ligne, webinaires thématiques) avec tous les acteurs concernés : personnes accompagnées, familles et proches aidants, professionnels et bénévoles.

C'est le fruit d'un travail commun de plus d'une année, représentatif de la volonté de l'Association d'élaborer un projet porteur de sens à la hauteur de ses ambitions et de ses valeurs !

Ce projet s'inscrit dans une démarche de Responsabilité sociétale des organisations (RSO) dans toutes ses dimensions : sociétales, environnementales et économiques.

La RSO à l'Adapei 69 implique la participation de tous les acteurs de l'Association à la mise en œuvre de projets et d'actions durables et responsables :

- Une gouvernance partagée, porteuse des valeurs de l'Association, familiale et militante ;
- La défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur entourage, le soutien à l'autodétermination et à la pair-aidance pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes elles-mêmes ;
- La conciliation de la qualité de l'accompagnement et du bien-être au travail ;
- La prise en compte de l'environnement : gestion des déchets, éco-gestes, mutualisation des moyens... ;
- La participation de tous les acteurs de l'Association au développement local en agissant de manière durable et responsable.



**Retrouvez le Projet associatif 2023-2028
sur www.adapei69.fr**

Une version transcrite en Facile à lire et à comprendre (FALC)
est également disponible.

Une histoire de solidarité durable

au service des personnes en situation de handicap et leurs familles

Notre Association est née il y a plus de 75 ans, en 1948. Ses appellations ont changé au fil des années, mais les valeurs et l'ambition de l'Association sont restées intactes : faire en sorte, par tous les moyens, que les personnes avec une déficience intellectuelle puissent mener une existence normale et apporter aux familles le soutien moral et matériel dont elles ont besoin. Quel chemin parcouru !



1943-1945 : l'éveil

1943, la France est sous l'Occupation. À cette époque, aucune structure médicale, sociale ou éducative ne prend en compte le handicap mental.

Personne n'a idée des notions qu'il recouvre et du nombre de personnes et de familles concernées. Ces dernières s'excluant souvent d'elles-mêmes pour que leurs enfants ne soient pas exposés.

Le corps médical, faute de formation et de recherche, ne peut aider les parents.

Dans ce contexte, des consultations spécialisées visant à détecter les enfants qui présentent des signes de déficience mentale sont initiées par le Dr Kohler, jeune médico-psychiatre lyonnais.

Autour de lui, quelques parents se rencontrent, partagent leurs inquiétudes et, pour la première fois, envisagent l'avenir de leurs enfants autrement que comme un enchaînement de difficultés.



1945-1948 : ils ont osé !

C'est ainsi que naît, en **1945**, le premier jardin spécialisé pour enfants avec une déficience intellectuelle, qui devient le premier Institut médicopédagogique (IMP) en France.

En mars **1948**, Maître Perret-Gayet, lui-même papa d'un enfant handicapé, conscient de l'urgence à rassembler les parents et à les sortir de leur isolement, prend l'initiative de créer une véritable association, capable de générer un mouvement à la dimension des problèmes auxquelles les familles sont confrontées. L'Association lyonnaise des parents d'enfants retardés et inadaptés, l'ALPERI, est née. Ce jour-là, Maître Perret-Gayet n' imagine pas qu'il vient de poser la première pierre d'un fantastique édifice associatif qui va se constituer dans toute la France et qui va mener un véritable combat pour la dignité et l'inclusion des personnes handicapées mentales.



1948-1965 : le mouvement est lancé

Dès sa création, l'Association place « l'Action familiale » au cœur de ses missions, en proposant aux parents des permanences le samedi après-midi. On y vient pour rencontrer d'autres parents, pour écouter, pour aider, pour trouver des solutions... Durant sa première année d'existence, le nombre des adhérents de l'ALPERI passe d'une vingtaine à une centaine de personnes !

L'action de l'Association se concrétise, avec l'organisation d'une colonie de vacances, puis les projets et les réalisations s'accélèrent avec la création de nouveaux jardins d'enfants, la formation d'un personnel spécialisé, la recherche d'appuis publics et privés, la réalisation avec d'autres institutions de centres éducatifs, d'un centre d'apprentissage pour les adolescents...

En mars 1953, l'ALPERI devient l'ALAPEI (Association lyonnaise des amis et parents d'enfants inadaptés). Après avoir noué des relations avec de nombreuses autres associations similaires partout en France, il est temps d'être entendu à l'échelle de l'État, en tant que mouvement de dimension nationale qui se concrétise en juillet 1960 avec la création de l'UNAPEI (Union nationale des Associations de parents d'enfants inadaptés), qui regroupe déjà 56 associations.

En 1963, l'ALAPEI franchit un cap important en décidant de gérer elle-même des établissements. Dans le même temps, elle devient l'Adapei du Rhône (Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés), étendant son champ d'action au département tout entier. En 1965, une nouvelle page de l'Association s'ouvre, avec la naissance de son premier établissement : l'Institut médico-éducatif (IME) Le Bouquet.

1965-2015 : offrir à chacun une solution adaptée

Depuis son premier établissement en 1965, l'Adapei du Rhône a créé en moyenne un établissement ou service par an. Elle a su ouvrir son action pour accompagner les personnes handicapées mentales, quel que soit leur âge, leur niveau d'autonomie et quelle que soit la nature de leur déficience, avec des établissements et services très variés et adaptés aux différents types de handicap : déficience intellectuelle, polyhandicap, autisme, troubles psychiques...

Elle a également accompagné l'essor d'associations partenaires sur le territoire : l'ATMP, l'AGIHB, l'Association des Monts du Lyonnais, l'AGIVR, l'Association Soleil, Autisme Rhône...

2015-aujourd'hui : toujours plus loin dans l'expression et la participation

En 2015, avec la création de la Métropole de Lyon, l'Adapei du Rhône est devenue

DEUX DOMAINES D'INTERVENTION

1. Fonction associative

Représenter et défendre les droits des personnes handicapées mentales et soutenir leurs familles.

2. Fonction gestionnaire

Développer l'offre de services médico-sociaux, pour que chaque personne en situation de handicap dispose d'un accompagnement adapté à ses

Une vision...

Ensemble, nous souhaitons, personnes en situation de handicap, familles et proches aidants, professionnels et bénévoles, contribuer à une société solidaire qui inclut toute personne quelle que soit sa vulnérabilité, et qui la considère comme citoyenne à part entière en lui permettant l'exercice de ses droits, la valorisation de ses capacités et la réalisation de ses projets.

Association de familles, militante, nous nous attachons particulièrement à défendre la continuité du parcours de vie des personnes accompagnées.

5 VALEURS



Éthique et dignité

- La conviction sans réserve en la capacité de tous les êtres humains à apprendre et développer leurs compétences, même dans les situations de handicap sévère.
- Un accompagnement de chaque personne, quel que soit son handicap, dans l'accès aux droits, avec une vigilance particulière pour les personnes les plus vulnérables.
- Le respect du principe de laïcité : accueil et égalité de tous, sans distinction d'origine ou de religion, respect de toute croyance, en accord avec le vivre-ensemble.



Solidarité

- L'écoute, l'entraide et le soutien du parcours des personnes concernées, de leur famille et des aidants, de ceux en recherche de solution, à toutes les étapes de la vie. L'Association recherche notamment, en lien avec la personne concernée et sa famille, des solutions adaptées à leurs souhaits et leurs besoins, en préalable à toute réorientation.
- La coopération active de tous, au bénéfice de la qualité et de la personnalisation de l'accompagnement.
- Des synergies et collaborations professionnelles inter-établissements et un esprit de coopération et de bienveillance entre tous : personnes accompagnées, familles et proches aidants, professionnels, grand public...



Engagement pour une société inclusive et citoyenne

- Un militantisme partagé par tous les acteurs de l'Association, ancré dans la réalité vécue par les personnes et leur famille au sein de notre société.
- Une Association qui implique les personnes en situation de handicap à tous les niveaux possibles de son organisation et de son fonctionnement, de façon adaptée.
- De nouvelles formes de communication, d'habitat, de travail, de participation sociale, de scolarité... Avec des partenariats forts et ouverts avec les acteurs du droit commun et du secteur spécialisé, notamment au niveau territorial.



Autodétermination

L'autodétermination a été choisie comme valeur fondamentale dans le cadre de ce nouveau Projet associatif par et pour les personnes accompagnées. Les quatre composantes sont : l'autonomie, le pouvoir d'agir, l'auto-réalisation et l'auto-régulation.

Sa définition et ses modalités de mise en application au sein de l'Association ont été travaillées par un collectif de personnes accompagnées, formées à l'autodétermination et qui se sont engagées dans l'écriture de la Charte de l'Autodétermination de l'Adapei 69.

- La capacité d'une personne à faire des choix pour elle-même et par elle-même, indépendamment de toute influence extérieure induite.
- Une compétence qui s'apprend dès le plus jeune âge, qui se développe tout au long de la vie et dans tous les contextes.
- Un processus personnalisé qui s'appuie sur les capacités et potentialités de la personne, quels que soient son âge et sa situation, en partant de ses désirs et projets.
- Le soutien de l'entourage des personnes en situation de handicap en favorisant les occasions de s'autodéterminer.



Professionalisme

- Une qualité reconnue de l'accueil et de l'accompagnement en services et établissements, soutenue par un engagement moral fort de tous les acteurs de l'Association.
- Une recherche continue des meilleures compétences, formations et moyens au service des personnes en situation de handicap et de leurs proches.



ORIENTATION 1

Une association où chaque personne est citoyenne et actrice de sa vie



Défi 1

Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées

- Permettre la mise en œuvre effective des droits des personnes accompagnées tels qu'inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (*). Les informer et les sensibiliser sur leurs droits et les dispositifs de droit commun. Faciliter leur accès aux formations sur les sujets qu'elles ont choisis.
- Lever les freins institutionnels et adopter des postures et pratiques professionnelles favorisant l'autodétermination même pour les plus vulnérables. Sensibiliser et former à l'autodétermination l'ensemble des acteurs de l'Association afin de bâtir une culture commune et assurer une montée en compétences de tous.
- S'appuyer sur des outils de communication et d'évaluation pour favoriser l'autodétermination.
- Créer des dispositifs diversifiés favorisant l'expression de l'autodétermination des personnes et de leurs aidants, en contribuant à leur participation sociale (au sein de l'Association, dans la cité...).
- Instaurer des actions d'apprentissage permettant aux enfants, jeunes et adultes accompagnés d'expérimenter une vie comme tout un chacun selon le parcours qu'ils ont choisi.

() Convention signée en 2007 et ratifiée par la France en 2010.*

Défi 2

Permettre l'accomplissement et le bien-être des personnes accompagnées

- Fonder l'accompagnement de chaque personne sur la bientraitance, dans une démarche d'éthique constante.
- Insuffler une politique associative garante d'une qualité de vie à tous les âges et dans tous les domaines : alimentation, fréquence et nature des activités, participation sociale.
- Utiliser dans l'accompagnement la méthode la plus adaptée à la compréhension et à l'expression de chaque personne surtout les plus vulnérables : Communication alternative et améliorée (CAA) ou Facile à lire et à comprendre (FALC).
- S'appuyer sur le projet personnalisé de la personne, centré sur ses demandes et ses souhaits, en lien avec ses aidants pour faciliter l'autodétermination.
- Prendre en compte la Vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes et mettre en œuvre la Charte associative VIAS dans tous les services et établissements. Proposer des actions de soutien à la parentalité pour les parents en situation de handicap, en s'appuyant sur le réseau partenarial local.
- S'assurer de l'accès aux soins dans le droit commun en renforçant les partenariats avec le secteur sanitaire et en développant la politique de prévention pour tous : dépistage, sensibilisation des personnes, rôle des pairs et des professionnels.

Défi 3

Construire une palette de solutions adaptées, spécialisées et inclusives

- Réaffirmer le droit à une solution adaptée pour toute personne en situation de handicap.
- Être un appui pour les familles dans le parcours de leurs proches.
- Militer pour la création urgente de solutions pour les jeunes relevant de l'amendement Creton, jeunes adultes maintenus en établissements pour enfants faute de places dans le secteur adulte.
- Pérenniser les dispositifs médicalisés actuels et les compléter par la création d'établissements et services à taille humaine inclus dans la cité : accueil de jour médicalisé (AJM), maison d'accueil spécialisée (MAS) à domicile, accueil séquentiel et de répit..., afin de pouvoir répondre aux souhaits et projets des personnes accompagnées et de leurs aidants.
- Anticiper les transitions en collaboration avec la personne, les proches, les professionnels et permettre la fluidité des parcours.

Défi 4

Encourager la participation des personnes dans la vie de l'Association et de la cité

- Donner la parole aux personnes concernées et les accompagner vers l'exercice d'un réel pouvoir décisionnel en favorisant leur implication dans les commissions et groupes de travail au sein des services et établissements. Intégrer les personnes à la vie associative et à l'action militante de l'Association en soutenant l'autoreprésentation, jusque dans la gouvernance.
- Soutenir le rôle des élus des Conseils de la vie sociale (CVS) et les actions du Club des Présidents de CVS.

Défi 5

Intégrer les pratiques de pair-aidance dans l'accompagnement et les modalités de fonctionnement de l'Association

- Généraliser la pratique des témoignages, des partages d'expérience entre personnes accompagnées. Repérer et encourager « les potentiels » de pair-aidance de chaque service et établissement.
- Développer les possibilités, pour les personnes accompagnées, de devenir co-formatrices ou formatrices.
- Infuser la démarche de pair-aidance familiale : intégration des nouvelles familles, accompagnement des périodes de transition, transmission de savoirs...
- Proposer des formations pair-aidance aux personnes accompagnées, professionnels et familles.



ORIENTATION 2

Une association familiale, militante, engagée, actrice de son territoire



Défi 1

Développer et faire vivre le partenariat avec les familles

- Élaborer un réel parcours d'intégration des nouvelles familles au sein de l'Association en s'appuyant sur la pair-aidance, l'Action associative, les élus des CVS pour l'accueil des nouveaux parents et la communication auprès des familles.
- Renforcer l'implication des parents dans la vie des établissements en leur proposant de se mobiliser sur des projets concrets (rencontres pour les familles, soirées thématiques...).
- Affirmer l'importance de concilier autodétermination et place des familles dans les projets des personnes accompagnées en s'assurant d'être au plus près des besoins et des attentes.
- Renforcer l'adhésion des familles à l'Association pour soutenir son action militante.

Défi 2

Valoriser le statut d'aidant et développer des propositions de répit

- Mener un plaidoyer pour rendre visibles les aidants des personnes avec un handicap mental et leurs besoins de solutions adaptées.
- Développer des solutions de répit au sein de l'Adapei 69 ou avec ses partenaires, en proposant une offre souple, un accueil modulaire, des séjours de vacances, des espaces d'échanges et de rencontres pour les aidants...
- Favoriser l'interconnaissance des services et établissements dans l'Association et nouer de nouveaux partenariats, notamment avec les acteurs du domicile.
- Renforcer la collaboration avec les familles en proposant des dispositifs de soutien, de la guidance parentale, un accompagnement à domicile, plus particulièrement dans le secteur enfant.
- Mettre en place des outils de repérage de l'épuisement et du vieillissement des aidants.
- Organiser des actions autour des fratries qui prennent le relais des parents et permettre l'échange entre pairs. Par exemple : proposer des visites d'établissements aux frères et sœurs, des séances d'information.

Défi 3

Susciter et accompagner le bénévolat

- Faire vivre et favoriser le bénévolat au sein de l'Association, actualiser la Charte du bénévolat et la convention d'engagements réciproques afin de clarifier les missions des bénévoles au sein des services et établissements.
- Intégrer, fidéliser et former ceux qui souhaitent s'engager volontairement.
- Affirmer le bénévolat comme un moyen d'inclusion, d'inclusion inversée et de sensibilisation qui concerne tous les acteurs : personnes en situation de handicap, proches ou personnes intéressées par la cause.
- Soutenir le bénévolat de proximité en le structurant par territoires avec des projets de durée limitée, en fonction des besoins et des initiatives possibles.
- Favoriser le bénévolat des personnes accompagnées sur les territoires mais aussi au sein de l'Association.

Défi 4

Réaffirmer la valeur ajoutée de l'engagement dans une association militante

- Renforcer l'identité d'association de familles et d'employeur militant. Diffuser les actions de la vie associative, valoriser l'expertise des professionnels sur les territoires.
- Créer un parcours des nouveaux administrateurs : formation, visites en établissements, mise en place d'un système de parrainage...
- Offrir aux professionnels une dimension de militance en les impliquant dans le Projet associatif. En faire un outil de mobilisation interne et externe pour construire une culture commune.
- Travailler sur l'accessibilité, la sensibilisation, la formation : dans les services publics, mais aussi les commerces, les entreprises, les hôpitaux, les écoles... pour faire bouger la société.
- Mener une action de plaidoyer soutenue à l'échelle territoriale, sur l'autisme sévère, le polyhandicap, le parcours des jeunes maintenus en IME au titre de l'amendement Creton faute de places en secteur adulte et de manque de solutions, l'inclusion...



ORIENTATION 3

Une association innovante, flexible, experte, capable de s'adapter



Défi 1

Garantir la pérennité de l'Association dans un contexte économique et financier contraint

- Formaliser la stratégie financière et patrimoniale de l'Association pour garantir son équilibre économique et financier sans dégrader l'accompagnement des personnes et les services proposés.
- Assurer dans la durée des moyens financiers aux établissements correspondant aux besoins d'accompagnement des personnes accueillies.
- Faire financer, par l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales, le Ségur de la santé et les revalorisations salariales à la hauteur du coût réel de ces mesures pour les services et établissements.
- Proposer et faire évoluer les agréments de certains établissements (transformation de places) pour diversifier l'offre de services et d'accompagnement tout en respectant les financements alloués.
- Formaliser des plans d'actions prioritaires pour un retour à l'équilibre financier des services et établissements déficitaires, en tenant compte du contexte et des réalités de ces derniers.
- Élargir et diversifier les sources de financement pour le soutien des projets et la modernisation des établissements en lien avec la stratégie patrimoniale de l'Association.

Défi 2

Valoriser la capacité d'agir et l'expertise des professionnels

- Développer une véritable réflexion sur la qualité de vie, les conditions de travail et l'animation des équipes afin de « prendre soin » des collaborateurs, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des professionnels dans l'accompagnement des personnes.
- Renforcer le processus d'intégration, la mobilité des professionnels dans l'Association et la possibilité de porter des projets.
- Mettre en place des actions pour améliorer l'attractivité, l'intégration, la fidélisation et la montée en compétences des professionnels. Consolider les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'emploi et valoriser les métiers pour favoriser l'attractivité locale.
- Soutenir les professionnels dans l'évolution de l'accompagnement : nouvelles modalités d'autodétermination, inclusion, transformation de l'offre et montée en compétences sur les RBPP (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles) de la Haute Autorité de Santé.
- Formaliser un plan d'action associatif de prévention des Risques psycho-sociaux (RPS) et de développement de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).



Défi 3

Anticiper et participer à l'évolution de l'offre médico-sociale

- Transformer l'offre de services vers plus de modularité, d'individualité, et de lien avec le droit commun, pour une meilleure adéquation avec les besoins du territoire.
- Soutenir l'inclusion à tous les niveaux en sensibilisant et soutenant les initiatives du droit commun dans tous les domaines : scolaire, social, loisirs : culture, sport, travail... Accompagner les personnes vers l'autonomie, notamment en matière de logement en faisant connaître le Service logement.
- Se positionner en tant qu'acteur de l'école inclusive, en favorisant la transformation des IME, et réaffirmer notre rôle d'acteur du travail protégé et adapté favorisant les passerelles vers le « milieu ordinaire », en valorisant les compétences des travailleurs des Esat et les salariés des Entreprises adaptées : Plateforme compétences et apprentissages (PCA), Service Connect, Reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE)...
- Ouvrir aux acteurs locaux les établissements où vivent les personnes les plus vulnérables (inclusion inversée) et développer des activités de sens et d'utilité sociale dans les établissements pour favoriser leur participation à la vie locale.

Défi 4

Conduire une démarche environnementale volontariste de RSO (Responsabilité sociétale des organisations)

- Permettre à tous les acteurs de l'Adapei 69 d'agir sur l'environnement en adoptant une démarche volontaire de réflexion et d'actions concrètes de développement durable.
- Sensibiliser tous les acteurs de l'Association (personnes accompagnées, professionnels et familles) aux enjeux du changement climatique.
- Mettre en place un comité de pilotage « Environnement » pour élaborer, animer et suivre la démarche au sein de l'Association. Constituer et former, dans les établissements et services, des groupes d'action environnementale volontaires avec des supports de communication adaptée.

Défi 5

Afficher notre identité d'Association innovante, semeuse d'initiatives et de changement, pour et par les personnes accompagnées et leurs aidants

- Valoriser et développer le rôle d'expert de l'Association auprès des acteurs publics, économiques et sociaux.
- Être porteurs de projets innovants pour soutenir le droit à l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. Encourager la conception et la réalisation de services et outils numériques permettant aux personnes de gagner en autonomie, en s'appuyant notamment sur l'Espace Co-Lab - Coworking et Living Lab.
- Développer la dynamique d'innovation à l'Adapei 69 en favorisant la participation de tous les acteurs (personnes, familles, professionnels et bénévoles) dans l'élaboration des projets, ainsi que la collaboration avec les réseaux locaux et nationaux : Collectif Handicap 69, Coordination Handicap 69, Unapei...
- Poursuivre le développement des services pour soutenir le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap : le service Adapei 69 Formation, la Plateforme compétences et apprentissages (PCA), l'atelier de transcription FALC.
- Mutualiser des moyens : faciliter le prêt des locaux, des véhicules, du matériel, mutualiser les lieux de vacances, grouper les achats des personnes accompagnées...
- Soigner la planète en favorisant les éco-gestes pour réduire le gaspillage alimentaire, favoriser le tri des déchets, lutter contre la pollution numérique, être attentif à la consommation d'énergie dans les transports et les établissements. Recréer des espaces de biodiversité en végétalisant les établissements. Favoriser les expériences sensibles telles que le jardinage, la découverte des oiseaux et plantes...
- S'inscrire dans les actions de politique environnementale de la ville, s'associer aux initiatives d'associations de protection de l'environnement.
- Promouvoir le travail des Esat et Entreprises adaptées de l'Adapei 69 (OSEAT) dans le cadre des politiques RSO des clients (collectivités, entreprises)...

Nos services et établissements

PÔLE ENFANCE, SCOLARISATION ET PROFESSIONNALISATION

- CAMSP Champvert - Lyon 5
- CAMSP Saint-Priest
- SESSAD Alliance - Lyon 5
- SESSAD Accueil de jour Joséphine Baker Saint-Priest
- IME / IMPro / SESSAD Le Bouquet - Lyon 9
- IME / IMPro Les Coquelicots - Meyzieu
- DIME L'Espérelle - Caluire-et-Cuire
- IME / IMPro L'Oiseau Blanc - Décines-Charpieu
- DIME Perce Neige - Thizy-les-Bourgs
- IME / IMPro Les Primevères Charly et St-Laurent-d'Agnay

PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE

- AJ Corne à Vent - Vénissieux
- FV / FH L'Étape - Vénissieux
- FV La Gaiété / AJ La Roche Batie - Amplepuis
- FV / AJ / SAVS La Goutte d'Or - Meys
- FH Le Grand Large - Décines-Charpieu
- FV / FH Henri Thomas - Bron
- FH Jodard - Thizy-les-Bourgs
- DC Les Madeleines - Thizy-les-Bourgs
- SAVS L'Équilibre - Thizy-les-Bourgs
- FV L'Orée des Balmes / AJ Les Embruns Sainte-Foy-lès-Lyon
- AJ Parilly - Vénissieux
- FV La Platière - Thizy-les-Bourgs
- DC Plurielle / SAVS Pluriel - Tassin la Demi-Lune
- FV / FH / DC / SAVS Santy - Lyon 8
- FV / AJ Les Tournesols - Toussieu
- FV / FH Le Verger - Caluire-et-Cuire

PÔLE TRAVAIL ET INSERTION

- Esat Bellevue - Thizy-les-Bourgs
- Esat La Courbaisse - Lyon 8
- Esat La Goutte d'Or - Meys
- Esat Jacques Chavent - Lyon 7
- Esat Léon Fontaine - Vaulx-en-Velin
- Esat Louis Jaffrin - Mornant
- EA Artibois - Vaulx-en-Velin
- EA Bellevue - Thizy-les-Bourgs
- EA Papyrus - Lyon 8

PÔLE ACCOMPAGNEMENT MÉDICALISÉ

- AJM Horizon - Toussieu
- AJM L'Ombelle - Sainte-Foy-lès-Lyon
- AJM Les Grisemottes / EAM Le Fontalet Deux-Grosnes
- EAM La Gaiété - Amplepuis
- EAM L'Orée des Balmes - Sainte-Foy-lès-Lyon
- EAM Les Tournesols - Toussieu
- AJM / EAM La Rose des Sables - Val d'Oingt
- AJM / MAS Jolane - Meyzieu
- AJM / MAS Paul Mercier - Lyon 5
- AJM Rosa Bonheur - Vénissieux
- AJM / MAS Soleil - Soucieu-en-Jarrest

CHIFFRES CLÉS



2 800
personnes accompagnées



1 100
adhérents



1 800
professionnels



60
services
et établissements



Adapei 69
MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

75 cours Albert Thomas
69447 LYON CEDEX 03
Tél : 04 72 76 08 88 | www.adapei69.fr
Retrouvez toute notre actualité en ligne
et rejoignez-nous !  